



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

personnel

Question écrite n° 120230

Texte de la question

M. Jean-Pierre Blazy souhaite attirer l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur la question des charges d'extractions, de transfèrements et de garde de détenus hospitalisés. Le Gouvernement souhaiterait transférer ces charges incombant actuellement aux forces de police et de gendarmerie à l'administration pénitentiaire, mettant ainsi un terme à un débat récurrent et jamais tranché. Un conseiller référendaire avait d'ailleurs été nommé à la Cour des comptes pour évaluer les moyens consacrés au transfèrement dans le cadre d'une expérimentation sur le ressort de la direction régionale de l'administration pénitentiaire de Strasbourg. L'expérimentation projetée nécessitait cependant un surcoût budgétaire important et avait en conséquence été ajournée par le cabinet du Premier ministre. Quoi qu'il en soit, si l'on peut adhérer au principe du transfert des charges concernées à l'Administration pénitentiaire malgré l'absence d'expérimentation, les conditions de sa mise en oeuvre doivent être clarifiées. Il faut notamment engager une concertation avec les principales organisations syndicales pénitentiaires ; quelles démarches le ministre compte-t-il engager dans ce sens ? Quelles mesures prévoit-il en matière de formation ? Par ailleurs il souhaite avoir des précisions concernant les financements car actuellement les crédits accordés pour les charges d'extractions, de transfèrements et de garde de détenus hospitalisés aux forces de police et de gendarmeries qui en ont la responsabilité ne sont pas à la hauteur. Il lui demande donc de s'engager à ce que le transfert des charges soit accompagné de moyens supplémentaires.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Blazy](#)

Circonscription : Val-d'Oise (9^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120230

Rubrique : Système pénitentiaire

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : justice (garde des sceaux)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2007, page 2318